

L'implantologie avancée évolution des concepts

Jeudi 6 mars 2008

Patrick LIMBOUR, Jean LECERF

Cette journée s'adresse aux praticiens déjà initiés à l'implantologie.

Programme :

- Les différentes stratégies en un temps et en deux temps
 - Mise en charge immédiate
 - Mise en esthétique immédiate
 - Les chirurgies sans lambeau
 - Les prothèses temporaires en prothèse implantaire fixée
 - Situations simples
 - Gestion de l'aménagement du profil d'émergence
 - Le choix des « faux moignons » dans les situations complexes
 - Le choix des « faux moignons » dans les situations à visée esthétique
 - choix des faux moignons « usinés »
 - conception des « faux moignons » à scanner
 - Les situations prothétiques complexes
 - Gestion des situations dento-implanto portées
 - Gestion des prothèses composites stabilisées par des implants
 - Études de cas cliniques
- Les praticiens seront invités à venir avec des documents cliniques personnels s'ils le souhaitent.

Bulletin d'inscription

Coût : 150 euros comprenant les coûts pédagogiques, la restauration et les pauses.

Formation agréée par le CNFCO et susceptible d'être prise en charge par le FIF-PL.

Le remboursement de l'inscription par le FIF-PL, sous réserve de l'accord du FIF-PL (demande en cours) nécessite l'envoi d'un formulaire de prise en charge avant la première journée de formation !

Je souhaite recevoir un dossier de prise en charge par le FIF-PL.

Je soussigné, docteur (nom, prénom) :

adresse :

tél. : courriel :

reconnait avoir pris connaissance et accepter les conditions d'inscription énumérées au verso.

Fait à :

le :

Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord » :

Pour le président de l'université de Rennes 1 et par délégation,
le directeur du service formation continue, Jacques BARRÉ :

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Rennes 1 et d'une feuille de soins annulée, au :

SERVICE FORMATION CONTINUE - UNIVERSITÉ DE RENNES 1 - 4, rue Kléber - 35000 Rennes

L'implantologie avancée évolution des concepts

Contrat de formation n°PM12/

Entre les soussignés :

Le chirurgien-dentiste, signataire du bulletin d'inscription

ci-après désigné par la mention le stagiaire et

L'UNIVERSITE DE RENNES 1 - SERVICE FORMATION

CONTINUE, 4 Rue Kléber 35000 RENNES

Numéro de déclaration d'existence: 53 35 P 00 24 35 effectuée
auprès de la préfecture de Région de Bretagne

est conclu un Contrat de Formation Professionnelle en applica-
tion de l'article 920-13 du Code du Travail.

Article 1

L'Université de Rennes 1 (Faculté de Chirurgie Dentaire) assure
une formation pour le stagiaire dont les modalités ont fait l'objet
d'un échange d'informations entre les parties, et dont les caracté-
ristiques sont les suivantes :

Type : perfectionnement des connaissances

Intitulé : implantologie avancée - évolution des concepts

Durée de la formation : 7 heures (1 jour)

Date : jeudi 6 mars 2008

Lieu / Locaux : faculté de chirurgie dentaire de Rennes -
campus santé, bât. 15 - 2, avenue du Pr Léon Bernard - 35043
Rennes Cedex.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispen-
sée, notamment les contenus figurent sur le descriptif remis au
stagiaire.

Article 2

À compter de la date de signature du présent contrat, le
stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe
l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé
de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 3

- Le prix de l'action de formation est fixé à 150 euros (nets de
taxes) par journée, comprenant inséparablement les coûts péda-
gogiques, la restauration et la documentation.

- Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné
selon les modalités de paiement convenues ci-après.

Article 4

Les frais de formation sont à payer par chèque à l'ordre de
l'Agent Comptable de l'Université de Rennes 1 et adressé
avec le contrat à : Service Formation Continue - Université de
Rennes 1, 4 rue Kléber, 35000 Rennes

Article 5

Le stagiaire est engagé sur la totalité du coût de la formation.
Aucun remboursement ne peut intervenir en cas d'abandon sur-
venant moins de quinze jours avant le jour du stage, sauf force
majeure dûment reconnue.

Article 6

Le stagiaire est engagé sur le coût de la formation, indépendam-
ment des prises en charge financières potentielles des organis-
mes financeurs de la formation professionnelle. Il est redevable
du coût de la formation quelle que soit l'issue de ses démarches
auprès de ces organismes.

Article 7

Les modalités d'exécution du contrat pourront faire l'objet de
modifications d'un commun accord des parties par voie d'ave-
nant.

Article 8

En aucun cas la responsabilité de l'Université ne saurait être en-
gagée à l'occasion de la formation pour les accidents du travail
et accidents du trajet au sens de la législation en vigueur.

Article 9

Les différends pouvant résulter de l'exécution de ce contrat, qui
ne pourraient être réglés à l'amiable seront soumis au Tribunal
Administratif compétent.

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Rennes 1
et d'une feuille de soins annulée, au :

SERVICE FORMATION CONTINUE - UNIVERSITÉ DE RENNES 1 - 4, rue Kléber - 35000 Rennes